

ment doit s'occuper aura augmenté. En fait, le ministre se vante déjà de son programme de 30 millions de dollars d'aide aux travailleurs, monsieur l'Orateur. Il déboursa 30 millions de dollars pour mettre des cheminots et des employés ferroviaires de 50 et 55 ans à ne rien faire, alors que ceux-ci préféreraient garder un emploi qui est devenu une véritable carrière, tant ils l'ont exercé longtemps.

Ce que j'ai présenté à la Chambre aujourd'hui, monsieur l'Orateur, est certes pertinent. Le bill C-78 autoriserait le ministre, par décret du conseil, à désigner certaines régions ou industries. Je trouve donc regrettable que le ministre, dans l'éventualité de l'adoption du bill, ne se soit pas entretenu avec le ministre de l'Industrie et du Commerce (M. Gray) sur la nécessité d'étudier les répercussions dont seraient victimes ceux qui vivent du tourisme ainsi que sur les compensations à verser, soit en vertu de ce bill soit autrement. Je songe en particulier aux quatre agences de location de voitures à Jasper, en Alberta, dont trois devront fermer leurs portes l'an prochain. Je songe également, aux employés des hôtels et des restaurants, aux promoteurs de forfaits de ski, aux exploitants de camps de pêche et à tous ceux qui assurent la prestation de services touristiques au Canada. On les laisse complètement pour compte.

Je vois que le ministre des Transports (M. Pepin) est parti. Peut-être que le secrétaire du ministre des Transports (M. Bockstael) lui transmettra le message; je le mets au défi de dire à la Chambre quelle forme d'aide il assurera à des personnes comme M^{me} June Lamothe, veuve âgée de 63 ans, et à des centaines d'autres personnes qui vivent dans des petites localités partout au Canada et qui se retrouveront sans emploi après la fin de semaine prochaine.

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'appuyer le bill C-78, parce qu'il s'agit à mon avis d'une mesure innovatrice qui répond à un besoin. Le projet de loi attire l'attention sur un groupe de personnes que l'on a tendance à oublier. Il s'agit des personnes âgées de 54 à 65 ans. J'ai travaillé avec bien des travailleurs appartenant à cette classe d'âge et je me suis occupé d'eux; aussi, je trouve qu'ils forment un groupe très particulier et très vulnérable au travail et dans la société. Ce sont des travailleurs qui ont bien des heures de travail à leur actif; ils sont très compétents et ont une conscience professionnelle très développée. Ils commencent toutefois à se faire vieux. L'âge fait ses ravages d'une façon très insidieuse. On peut difficilement attribuer ce vieillissement à la maladie. Il s'agit d'une détérioration naturelle qui les rend plus vulnérables que d'autres sur le plan physique dans leur tâche. Il n'existe pas de règles bien établies à ce sujet et on ne comprend pas vraiment bien ce processus. Nous subissons tous cette évolution et elle se manifeste très insidieusement; on peut par conséquent difficilement l'attribuer à une cause précise. Ces personnes accomplissent souvent une tâche répétitive. Elles accomplissent une tâche qui ne paraît pas traumatisante et qui ne devrait normalement pas entraîner de lésion ni de trauma. Peu importe la nature de votre travail, si vous le faites continuellement durant une longue période, il est sûr que ce travail entraîne une certaine usure, une certaine détérioration.

Prestations d'adaptation pour les travailleurs

Si l'on examinait les cordes vocales d'une bonne partie des députés, on constaterait une évolution très nette. Si l'on se mettait à étudier une autre partie de leur anatomie, on se rendrait compte que le fait de rester assis des heures durant modifie la structure vasculaire de cette partie du corps. C'est valable pour tous ceux qui font une tâche répétitive.

En raison de cette évolution, dont il est extrêmement difficile de prendre conscience, la condition physique de l'individu se détériore et il n'est plus capable de se mesurer aux jeunes ni à ses cadets. Par conséquent, ces personnes-là deviennent imperceptiblement des handicapés—même si elles ne sont pas disposées à l'admettre—mais elles ne peuvent pas réclamer des indemnités à la Commission des accidents du travail. Le fait de se consacrer à la même occupation pendant des années leur enlève finalement toute compétitivité dans le monde industriel.

J'ai l'impression que c'est ce groupe de personnes que le bill vise. C'est l'une des premières mesures législatives où l'on concentre l'attention sur ces personnes et l'on s'intéresse à leur sort.

Je suis d'accord avec le député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert): dans le cas d'un grand nombre de ces personnes, il ne faut pas penser qu'elles ont besoin de prestations, mais prévoir des dispositions pour les former à d'autres aspects du travail. Il faut exploiter leurs connaissances dans les programmes de formation par l'apprentissage. Elles serviraient de modèles à de jeunes travailleurs. Il faut faire un effort pour mettre leurs talents à profit.

Le député de Rosedale (M. Crombie) a parlé de l'utilisation de robots. Je ne vois pas là non plus matière à critique. On utilise souvent des robots et des machines semblables dans des locaux insalubres où l'action répétée de produits chimiques hautement concentrés accélère la détérioration de certains tissus et crée des conditions de travail impossibles. Je pense que les robots ont leur utilité dans ce domaine. Il faut se rappeler que la technologie des robots nécessite certaines compétences pour leur construction et leur entretien. Utilisés intelligemment et prudemment, les robots contribuent à la sécurité et au confort du travailleur. Mais encore là, il faut payer le prix: la perte de certains emplois.

● (1540)

Je termine en rappelant que le premier ministre (M. Trudeau) a dit un jour que le gouvernement libéral ne vouait pas de culte à la productivité ou à la croissance, qu'il était au service de la population. Je crois que ce bill est hautement conforme à ce principe.

Des voix: Bravo!

M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest): Monsieur l'Orateur, il est intéressant d'entendre le premier ministre (M. Trudeau) dire que le parti libéral est au service de la population. Après une expérience de deux ans à la Chambre, je suis en mesure de dire que le parti libéral parle de la population et agit comme s'il avait ses intérêts à cœur, mais quand vient le moment crucial de savoir ce qu'il fait pour la population, je dois conclure qu'il lui fait plus de tort que de bien. J'en suis absolument convaincu.